



FAITES RECONNAITRE LES COMPETENCES DE VOS SALARIES ! VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

GARANTISSEZ LA QUALITE DE VOS INTERVENANT(E)S
PAR L'OBTENTION DU DIPLOME ADVF

PUBLIC CONCERNE :

Salarié(e)s des structures de services à la personne justifiant de 3 années d'expériences métier comptabilisant 3000 heures d'activité dans le domaine de l'aide à la personne,

DUREE DE LA VAE :

24 heures (3 ½ journées sur 3 mois)

FINANCEMENT DE LA VAE :

Compte Personnel de Formation – Plan de formation employeur

→ **IF2M**, VOTRE PARTENAIRE FORMATIONS, VOUS PROPOSE :

✓ De vérifier la recevabilité du dossier VAE : **livret 1**

Possibilité d'aide à l'instruction, par IF2M, du livret 1 : état civil, CV, justificatif de diplômes, justificatifs d'activité (attestation de travail, bulletins de salaires ...).

✓ L'accompagnement IF2M : **livret 2**

Accompagnement individualisé par un formateur spécialisé pour élaborer le livret 2.

✓ L'accompagnement IF2M : **examen**

Préparation à la soutenance devant le jury d'examen.

Pour toute information complémentaire, www.if2m-formation.fr et contactez :
Valentine PLUCHOT – 04 78 62 05 07 – v.pluchot@if2m-formation.fr